

# LETTRE DE VENTE DE TERRES AGRICOLES

Vendeur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Acheteur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Description des terres agricoles vendues :

Le vendeur déclare vendre à l'acheteur les terres agricoles suivantes, situées en France : parcelle(s) cadastrale(s) numéro(s) \_\_\_\_\_, d'une superficie totale de \_\_\_\_\_ hectares, comprenant les droits attachés et les accessoires éventuels. Les terres sont libres de toute hypothèque ou charge, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous :

\_\_\_\_\_.

## Prix de vente :

Le prix de vente convenu entre les parties est fixé à la somme de \_\_\_\_\_ euros (€), payable selon les modalités suivantes : \_\_\_\_\_.

## Conditions suspensives :

La présente vente est conclue sous les conditions suspensives suivantes : obtention par l'acheteur des autorisations administratives nécessaires, absence de préemption par la SAFER, ou toute autre condition convenue entre les parties.

## Déclarations et garanties :

Le vendeur garantit que les terres vendues sont libres de toute occupation, sauf celles expressément déclarées, et qu'elles ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire. L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de l'état des terres et accepte la vente en l'état.

## Transfert de propriété et risques :

Le transfert de propriété et des risques aura lieu à la date de signature de l'acte authentique de vente devant notaire, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

## Signature des parties :

**Signature du Vendeur**

**Signature de l'Acheteur**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/lettre-pour-vendre-des-terres-agricoles/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.